

NOM

RAISON SOCIALE

COLLÈGE INSTITUT- ONGLES - CILS MAQUILLAGE PERMANENT 2025

BULLETIN D'ADHESION 2025 Micro Entreprise

En adhérent à l'UPB, je m'engage à respecter : la Charte ci-jointe et à suivre volontairement la Norme AFNOR XP X50-831-1 « Soin de beauté et Bien-être » qui définit les actes réalisables à domicile par un esthéticien(ne)et /ou par les stylistes/pro ongulaires et stylistes de cils, et/ou par un spécialiste du Maquillage Permanent, et/ou par un spa praticien. Elle définit également les locaux professionnels où les soins sont prodigués et délivre aussi des exigences d'accueil, de qualité de service, de compétences, de sécurité et d'hygiène. S'ajoute la norme SPEC X50-231-1 qui définit les exigences et recommandation pour l'hygiène et la prévention des risques sanitaires à domicile. Ces deux Normes ont un double objectif : Contribuer à la professionnalisation des espaces de travail et garantir aux consommateurs l'hygiène et la sécurité des soins réalisés avec des produits conformes au Règlement Cosmétique Européen, par un personnel diplômé et/ ou qualifié et formé tout au long de la vie.

PRÉNOM

ENSFIGNE

ADRESSE					
CODE POSTAL		VILLE			
TÉLÉPHONE		PORTABLE			
	Champs obliga	toires à remplir			
Courriel (1)					
TYPE D'ENTREPRISE	MICRO ENTREPRISE				
SIRET		CODE APE			
DATE DE CRÉATION					
SITE WEB					
AVEZ-VOUS UNE ASSI			□ oui □ non		
SI OUI, NOM DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE					

(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à CNEP. 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres . Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



COLLÈGE INSTITUT- ONGLES - CILS MAQUILLAGE PERMANENT 2025

PRESTATIONS REALISEES
☐ Diagnostic de Peau
☐ Soins Visage
☐ Soins Anti-âge Visage
☐ Soins de Manucurie
☐ Soins de Beauté des Pieds
☐ Epilations
☐ Pose de Vernis Semi-Permanent
☐ Stylisme Ongulaire
☐ Maquillage
☐ Beauté du Regard
☐ Extensions de Cils
☐ Volume Russe
☐ Modelage de Bien-être
☐ Extensions de Cils
☐ Autres, Précisez:
LES PRINCIPALES MARQUES AVEC LESQUELLES VOUS TRAVAILLEZ :
LES PRINCIPALES INANQUES AVEC LESQUELLES VOUS TRAVAILLEZ .
Marques de Cosmétique Visage et Corps
Marques d'embellissement des ongles
Marques d'embellissement du regard
Autres
(1) Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et crectification aux informations qui yous concernent. Vous pouvez accéder aux informations yous concernant en yous adressa

à CNEP. 12 Rue Saint Michel 28000 Chartres . Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement

des données vous concernant.



COLLÈGE INSTITUT- ONGLES - CILS MAQUILLAGE PERMANENT 2025

Votre cotisation annuelle 2025 Net de taxe

TVA non applicable – Article 261 du CG - Cotisation déductible des frais généraux

Merci de cocher la bonne case ou bien les bonnes cases Votre cotisation annuelle en fonction de votre activité, vous êtes : □ 90€ **Micro Entreprise** Paiement par: Chèque. Nous vous remercions de nous adresser votre paiement par chèque à l'ordre de **l'UPB** avec votre bulletin d'adhésion et la charte signés. Montant Total Net de taxe ☐ Paiement par virement bancaire à l'ordre de l'UPB (Union des Professionnels de la Beauté) Domiciliation: Crédit Agricole – 1 rue Daniel Boulet CS 50069 28008 Chartres, Cedex RÉFÉRENCE BANCAIRE 14406 90030809946 16 00009 Code Banque Clé RIB Code Guichet N° compte FR76 1440 6000 0990 0308 0994 616 AGRIFRPP844 **IBAN Bank Identification Code** Tampon de l'entreprise obligatoire Date: **Votre Signature** Précédée de la mention « lu et approuvé »